

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Étaient absents excusés :

Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine GABOUTY

N°2023/D/025 - Objet : **Modification de la grille des emplois**

Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire de la commune, indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

Au regard des besoins du service : transformation de poste (emploi statutaire) dans le cadre d'avancements de grades

à compter du 01/06/2023 :

Services administratifs:

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (ADM 16)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (ADM 27)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (ADM 32)

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (BAT 05)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (RES 04)

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (RES 13)

Direction des Services Techniques

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet (BAT 02)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet est transformé en 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (BAT 14)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet est transformé en 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (EV 13)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet est transformé en 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (EV 16)

à compter du 01/08/2023 :

Service animation - garderie - sport

- 1 poste d'Adjoint d'Animation principal 2ème classe à temps non complet 17.5/35ème est transformé en un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe à temps non complet 17.5/35ème (AN 09)

Au regard des besoins du service : transformation de poste (emploi statutaire) suite à examen professionnel

à compter du 01/06/2023 :

Service animation - garderie - sport

- 1 poste d'Animateur Principal de 2ème classe à temps complet est transformé en 1 poste d'Animateur principal de 1ère classe à temps complet (AN 06)

Au regard des besoins du service : création de poste (emploi statutaire)

à compter du 01/07/2023 :

Services administratifs

- 1 poste de technicien à temps non complet 17.5/35ème (ADM 47)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 15 mai



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.